



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 novembre 2019

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, PICARD, POISSON, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : Mme FAUTRAT, M. TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. GUERIN, Conseiller départemental, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 10 octobre 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Adhésion à la complémentaire *santé et prévoyance* du Centre de Gestion du Loiret
- Natura 2000 : . prolongation du marché d'animation avec BIOTOPE
. avenant à la convention-cadre 2016-2020
- Recrutement d'un chargé de mission *Contrat Territorial Eau et Climat* et demandes de subventions
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE donne lecture du pouvoir reçu.

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE.

La Présidente accueille Mme la Sous-préfète et les élus, puis excuse Mme BESNIER et Mme REYT.

Elle demande ensuite à Gwenaëlle GHESQUIERE, la nouvelle chef de projets Développement Durable et SCoT, de se présenter aux élus.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 10 octobre 2019

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois d'octobre : 2 dossiers présentés pour le CRST, l'avenant pour l'étude Débit Minimum pour le SAGE et la préparation du Comité syndical (approbation du SCoT).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Micro-folie, plateforme culturelle au service des territoires », Commune de Pithiviers.

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs (tels que le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, etc.). En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique, ici un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque et un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Simple et peu onéreuse, la Micro-Folie s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante, ici l'ancienne salle d'exposition « L'expo », et en lien avec la Chapelle, espace d'art contemporain. Le projet pithivérien a été accompagné par un référent La Villette, qui coordonne l'ensemble des projets mis en oeuvre sur le territoire national.

Micro-Folie étant conçu comme un réseau artistique au service des territoires, et en tant que plateforme culturelle de proximité, le projet est au service des acteurs de terrains pour :

- animer le territoire en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous
- réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales, à travers le musée numérique
- prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens et de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique.

Le musée numérique, le cœur de la Micro-Folie. Le projet est articulé autour du musée numérique. Réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre, numérisés en très haute définition, issus de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. En visite libre ou en mode conférencier, le musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les articles sont accessibles en plusieurs langues. Les collections (250 à 400 chefs-d'œuvre par collection) s'enrichissent chaque année.

Les investissements matériels correspondants :

- mur de dalles écran
- divers investissements matériels son et image
- équipements réseaux
- espace scène
- espace de convivialité
- signalétique

Le coût HT du projet s'élève à 50 485,45 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 50 485,45 €.

La subvention régionale demandée est de 15 100,00 €, soit 30 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Domaine de Flotin », CC du Pithiverais Gâtinais.

Les élus de la CC du Beaunois ont souhaité acquérir le domaine de Flotin sur la commune de Nibelle, en vue de créer une offre de loisirs et d'animation comprenant en priorité un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Les potentialités de ce domaine permettront dans un second temps de valoriser les parties bâties pour les ouvrir à d'autres activités. Une étude sur le potentiel touristique du domaine est actuellement en cours

La CC Pithiverais Gâtinais, créée au 1er janvier 2017 a repris le projet de création de l'ALSH.

La propriété bâtie est composée d'un manoir avec chapelle, dépendances et logement, hangar, garages, le tout à restaurer, sur un ensemble de terrains, bois, friches et étangs.

Antérieurement, la CC du Beaunois gérait déjà un ALSH pour les enfants du territoire de 3 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Toutefois, cet accueil se faisait dans de mauvaises conditions ; les anciens locaux, constitués de salles de classe mises à disposition par les communes de Beaune la Rolande (mercredis et vacances scolaires), Nibelle (juillet) et Boiscommun (mercredis), dans l'enceinte des écoles maternelles et primaires. Ces locaux ne permettaient pas aux enfants de sortir du contexte scolaire pour se sentir réellement en vacances. De surcroît, il n'existait pas de parc à proximité, permettant aux animateurs d'organiser des grands jeux.

Le nouveau site du Flotin offre aux enfants accueillis l'opportunité de s'épanouir dans un cadre boisé au cœur de la nature, ce qui permet notamment de mettre en oeuvre des activités diversifiées tournées vers l'environnement.

Les travaux spécifiques à l'ALSH sont réalisés en partie en réhabilitation des dépendances du domaine, et en construction neuve (cf. plan de masse).

La surface bâtie est de 985 m² pour un potentiel d'accueil de 150 enfants environ.

Articulé en U comme les anciens bâtiments, une coursive vitrée dessert les différents locaux : 1 hall d'accueil, 1 bureau et 1 salle d'équipe animateurs, 6 salles d'activités et 1 salle de motricité, 1 ensemble restauration (cuisine et salle de repas), sanitaires, locaux techniques et de rangement.

Les matériaux « nobles » ont été priorités : parements pierre du pays et bardage bois pour les façades, charpente bois et tuiles terre cuite pour la toiture, menuiseries en bois, isolation en laine de bois.

Cet espace dédié entièrement à l'enfance, permettra aux équipes encadrantes de s'investir totalement, de monter des projets à long terme et d'ouvrir les enfants à de nouvelles activités autour de la nature. Cependant, le fonctionnement du site entraînera des coûts supplémentaires, notamment en termes d'entretien et gestion des bâtiments mais également de

logistique puisqu'il conviendra d'organiser un transport collectif jusqu'au centre. En effet, afin de permettre l'accès au plus grand nombre, sans pénaliser les familles dans leur organisation, des navettes seront mises en place matin et soir. Le projet ouvre droit à la bonification Climat Energie, en raison de l'emploi de matériaux biosourcés.

Ce parc Naturel préservé et authentique, est un lieu d'activités de loisirs pour les enfants du centre. Il s'agira pour l'équipe d'animation d'une part d'initier des activités de découverte des paysages, de la faune et de la flore et d'autre part d'éduquer et sensibiliser le jeune public à la préservation de l'environnement naturel.

Ce site donnera la possibilité d'aborder différents thèmes en lien avec l'environnement autour de jeux, ateliers, jardin pédagogique, sorties, pique-nique

Le coût HT du projet s'élève à 2 760 005,05 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à : 2 015 982,68 €.

La subvention régionale demandée est de 403 100,00 € (20 %) + bonus matériaux biosourcés 201 500,00 € (10%)

Mme BEVIERE passe la parole à Mme DAUVILLIERS, qui rappelle que cet équipement a été inauguré en janvier et qu'il est opérationnel depuis juillet 2019.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Création d'aménagements de sensibilisation à la biodiversité au Domaine de Flotin », CC du Pithiverais Gâtinais.

La Communauté de Communes du Beauvaisis a acquis le site du Domaine de Flotin en 2012 pour partie, et 2014 pour autre partie, permettant ainsi de disposer d'un ensemble de 62ha d'un seul tenant.

Cette propriété est composée d'un ensemble de bâtiments (manoir, grange, chapelle, ancienne ferme, logement), d'étangs, de prairies, d'un verger et de 54ha de forêt.

Parallèlement à la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur l'emplacement de l'ancienne ferme, des aménagements spécifiques aux différents biotopes présents sur le site ont été réalisés pour les préserver, les développer, les mettre en valeur afin d'en faire découvrir toute la biodiversité et la valeur écologique.

Ainsi, des cheminements perméables en sable stabilisé ou en matériaux terre-pierre engazonnés, ont été aménagés créant un réseau piétonnier parcourant les sites.

La richesse écologique des étangs (faune, flore, activité hydraulique) a été mise en valeur par la construction de postes d'observations en bois et d'une signalétique faisant découvrir la flore et la faune de ces milieux aquatiques à des fins pédagogiques.

D'autres stations ont été aménagées au bord de « l'étang aux cygnes » et sont reliées par un platelage bois.

L'étang intermédiaire entre ceux « du potager » et « des cygnes » non réglementaire a été comblé et remplacé par un ru surplombé d'une passerelle en bois. Le modelé de terrain a créé des zones basses qui se transforment en zones humides, propices aux batraciens et plantes hélophytes.

Le verger du domaine, abandonné depuis de nombreuses années renaît de ses cendres : créations d'allées en sable stabilisé, réfection du mur d'enceinte.

Les plantations des arbres fruitiers ont été réalisées par l'association « Les croqueurs de pommes » et le CFA de Bellegarde.

Tous les aménagements réalisés s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement et soucieuse du développement de la biodiversité.

L'entretien qui y est pratiqué contribue également à ce développement : éco pâturage extensif sur la prairie, fauchage tardif, ...

Maintenant, à l'échelle de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, les enfants qui vont fréquenter le centre de loisirs construit sur place (capacité 150 enfants) seront les premiers à bénéficier de cette approche de la découverte du milieu vivant et de son extraordinaire diversité.

Le coût HT du projet s'élève à 467 712,49 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à : 196 987,74 €.

La subvention régionale demandée est de 118 100,00 €, soit 60 %

Mme BEVIERE passe la parole à Mme DAUVILLIERS, qui précise que ces équipements constituent la phase 1 du projet plus global de Flotin.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le dernier projet concerne le dispositif A VOS ID.

« Chantier coopératif et participatif pour la création du foyer d'un Tiers-Lieu en matériaux bio sourcés ». Association Le Théâtre des Minuits.

Descriptif de l'initiative.

L'objet de la subvention A Vos ID n'est pas la construction en elle-même mais son animation. L'embauche d'une personne semble essentielle pour réaliser sincèrement un projet coopératif. Il est important que quelqu'un se charge, à temps plein de :

- prise de contact et recherche (Envirobot, approche-paille, Ademe, des agriculteurs pour les fournitures), l'animation d'une filière économique locale en émergence
- impliquer les partenaires et les habitants du territoire
- trouver un architecte qui entre dans cette démarche participative et écologique et être son interlocuteur
- organisations des instances consultatives (comités de réflexion, réunions etc.)
- lien avec les autres associations présentes : Théâtre et troupe des Minuits, Boîte à boîtes (chargée de l'aspect restauration/nourriture), Les Amis d'André Eve ; et préparation des espaces de co-working
- lien avec les institutions partenaires : les écoles, communautés de communes, centres sociaux, le CADA, l'ITEP, la Mission locale, la MFR, Rempart etc.
- organiser des actions pédagogiques sur les matériaux bio-sourcés, et des actions de formation
- organiser et mener les chantiers participatifs et collaboratifs
- communiquer sur ce projet
- recrutement de services civiques et peut-être des stagiaires ce qui permettra d'impliquer fortement des jeunes du territoire sur ce projet

Objectifs.

Le but est de créer une synergie autour du projet de « foyer des Minuits » et montrer que l'on peut aujourd'hui construire, ensemble, un lieu respectueux de la nature ouvert à tous.

Ce projet permettra de développer l'accueil des habitants du pithiverais et d'ailleurs, accueillir les artistes régionaux, permettra de proposer une alternative aux actions de pédagogie, et d'économie sociale et solidaire (accueil de public empêchés etc.) du territoire.

Cet élan consolidera et développera les différents emplois créés ces dernières années par les associations (1 ETP d'animateurs socio-culturel entre autres, Cap Asso en cours).

Le Théâtre des Minuits est actuellement engagé dans une démarche d'agrément Espace de Vie Sociale (avec la CAF et la Communauté de Communes), et va répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fabrique de Territoire du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires). Ce projet est un élément essentiel de ces démarches.

L'impact pérenne attendu de l'initiative sur le développement du territoire.

La création du foyer permettra de pérenniser ces actions (accueil de public empêchés, enfants, adolescents etc.) et de les développer (ateliers, rencontres, résidences, chantiers, festival d'été etc.), consolider des emplois et certainement multiplier certains volumes horaires d'emploi (accueil, administration, artistes).

Le caractère coopératif de l'initiative.

Au cœur du projet il y a les 4 associations présentes sur le site. Le « Théâtre des Minuits » et « Les Minuits, la Troupe » (séparation de l'activité d'opérateur culturel et l'activité artistique, demandée par la Région), la Boite à Boites (association gérant la partie restauration des activités : cantine, bar, restauration des chantiers etc.), L'association des Amis d'André Eve (célèbre rosieriste, il a dessiné la roseraie du Grand Jardin du Théâtre, l'association gère le jardin personnel d'André Eve à Pithiviers et travaille à mettre en place un réseau de tous les jardins dessinés par lui en France).

Ces 4 associations sont présentes dans les locaux, y ont leurs bureaux, leurs espaces professionnels (cuisine, lingerie, sanitaires, couture, logements etc.)

La création du Foyer permettra notamment le développement de l'activité de l'association Boîte à Boîtes en plus des activités naturelles du Théâtre.

L'association a par ailleurs commencé à prendre contact avec les futurs partenaires des comités de réflexion : CAF, Communauté de Communes, Ligue de l'Enseignement (cf. projet espace de co-working sollicitant une subvention A VOS ID)...

Le coût HT du projet s'élève à 158 600,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 158 600,00 €

La subvention régionale demandée est de 66 000,00 €, soit 42%.

Le solde de cette mesure, avant le Bureau, étant de 29 020,00 €, en considérant l'avis favorable de principe pour le projet Ligue de l'Enseignement, l'aide ne pourra pas dépasser ce montant. Le dispositif A VOS ID est donc clos avec ce dernier dossier, sous réserve du dépôt du dossier Ligue de l'Enseignement.

Adhésion à la complémentaire santé et prévoyance du Centre de Gestion du Loiret

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit de formaliser l'actualisation de la convention santé et prévoyance avec le Centre de Gestion du Loiret.

Le risque santé correspond aux risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Pour ce risque, le niveau de participation sera le même pour tous les agents, soit 5 € par agent et par mois.

Le risque prévoyance correspond aux risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé à 5 € par agent et par mois.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : prolongation du marché d'animation avec BIOTOPE

Mme BEVIERE donne la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage de la démarche Natura 2000. Il indique que le but de cette prolongation de marché avec BIOTOPE est d'éviter une rupture du marché, donc de l'animation, pendant la période correspondant aux élections municipales et au renouvellement des instances du PETR. Cette anticipation est validée par les services de la DREAL.

De cette façon, la convention court jusqu'en septembre 2020 ; le PETR aurait alors la capacité de délibérer et d'engager des actions sur la nouvelle période 2020-2021.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : avenant à la convention-cadre 2016-2020

M. GUERINET reprenant la parole, explique que la nouvelle convention cadre (en lieu et place d'un avenant), celle passée avec les services de l'Etat, vise le même objectif de continuité de l'action Natura 2000 au cours du premier semestre 2020. Cette nouvelle convention permet d'assurer la liaison entre mars et septembre 2020. En amont, le Comité de pilotage devra valider que le portage soit à nouveau assuré par le PETR.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Recrutement d'un chargé de mission Contrat Territorial Eau et Climat et demandes de subventions

Mme BEVIERE rappelle la possibilité de contractualiser avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), sur un nouveau programme, sectoriel désormais ; ici la protection de la ressource. Les études et les suivis des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) y sont intégrés, mais les actions ne concerneront pas exclusivement le secteur agricole.

La Présidente rappelle également la réponse favorable de l'AESN quant au cofinancement de l'animation permettant la construction du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC), sous un délai d'un an après la prise de fonction.

Mme BEVIERE commente ensuite les grands axes de la fiche de poste et précise que c'est Pierre ROUSSEAU, 3^{ème} Vice-président du PETR, qui sera l'élu référent de cette démarche.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Comité syndical.

Mme BEVIERE indique que lors du prochain Comité syndical, il sera proposé de délibérer pour l'autoriser à signer la charte de l'AESN sur le changement climatique. Cette charte est par ailleurs un prérequis pour donner droit au financement du CTEC.

La Présidente donne lecture de cette charte.

Les membres du Bureau sont favorables à la signature de cette charte, qui par ailleurs ne fait que reprendre les actions déjà engagées par le PETR en termes de développement durable.

- Changement de délégué.

Mme BEVIERE indique avoir reçu de la CC Pithiverais Gâtinais le nom du nouveau délégué, M. Alexandre LEOTARD, 1^{er} adjoint à la Mairie d'Echilleuses, désigné en remplacement de M. CANTOURNET-ALTAYRAC décédé cet été.

- Reprise de l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement.

Mme BEVIERE indique avoir été consulté par le Trésorier pour procéder à cette action, identique à la démarche faite en 2014. Le montant repris pourrait être de 150 000 €.

Les membres du Bureau sont favorables à ce principe.

- Site Remarquable du Goût (SRG).

Mme BEVIERE indique qu'un groupe d'acteurs travaille activement à la mise en œuvre de ce projet de territoire. Les agriculteurs participants sont très motivés. Les premières plantations d'amandiers se feront dans le courant de cet hiver. Le salon Site Remarquable du Goût *Amanderaie du Pithiviers* se tiendra le week-end des 6 et 7 juin 2020 à la salle des fêtes de Pithiviers.

- Guide du Routard.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui indique que le projet se déroule selon le calendrier prévisionnel, que la version martyre des textes de ce guide a été envoyée dernièrement et que le PETR va faire part de ces propositions de modifications dans les prochains jours.

- Cantine centrale de la CC Plaine du Nord Loiret.

M. BOURGEOIS demande la parole pour faire part des difficultés rencontrées pour le financement du projet, notamment auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST. Les élus régionaux rencontrés sont tous favorables au projet, et les élus locaux ont trouvé un consensus permettant d'augmenter le cofinancement de l'Etat. M. BOURGEOIS remercie Mme la Sous-préfète pour la dotation majorée via le Contrat de ruralité 2019.

Après un rendez-vous avec les administratifs de la Région, le montant de subvention reste non défini. Un travail sur les dépenses éligibles reste à effectuer, afin d'obtenir un maximum d'aides financières.

- Dossiers DETR 2020.

Mme la Sous-préfète prend la parole pour indiquer aux élus le calendrier pour le dépôt des dossiers DETR 2020. La date limite est fixée au 6 janvier 2020. Elle conseille de déposer les dossiers au plus vite, notamment pour permettre à ses services de faire une première analyse technique et, le cas échéant, produire des pièces complémentaires. Les critères de sélection n'ont que peu évolué par rapport à 2019.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h.

Monique BEVIERE, Présidente